

PRESENTS : M. Pascal PONCET, MMES Madeleine VEILLAS, Emmanuelle BARLERIN, Dominique VIETTI, Colette MELON, Nathalie OSSEDAT, Urielle GONARD, MM. Bernard MEIEIR, Daniel CHALOT, Jean-Paul ROYER, Nicolas OSSEDAT, Michel COMPAGNAT, Mickael DAUSSY, Jean Michel BRISSAY-CHATRE

ABSENTE excusée : Clare VERNIN (procuration à Emmanuelle BARLERIN)

1/AMENAGEMENT PLACE DE ROCHETAILLÉE et PLACE DE LA CONCHE

Le conseil municipal décide de demander des subventions pour le projet d'aménagement des 2 places :

- amendes de police dans le cadre du stationnement Place de Rochetaillée et de l'aménagement d'un trajet piétonnier à proximité de l'école Sacré Cœur
- petites opérations de sécurité pour l'aménagement de la Place de Rochetaillée et de la Place de la Conche.

La maîtrise d'œuvre est confiée au Bureau Réalité pour l'ensemble des 2 projets pour un montant estimé de 9 500.00 HT basé sur l'estimation des travaux. Ce montant sera ajusté en fonction des choix à faire après la consultation (tranche ferme / tranche conditionnelle ...).

2/PROJET EOLIEN

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, Monsieur le sous- Préfet demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal se prononce en très grande majorité contre la création d'un parc éolien sur les communes de CHERIER et LA TUILIERE. : 14 voix contre et 1 abstention.

3/URBANISME

Le conseil municipal évoque certains dossiers ou situations posant soucis.

4/POINT CAMPING – PISCINE - SNACK

Le bilan de la saison écoulée est dressé. En raison de la météo il n'est pas bon pour la piscine, reste moyen pour le camping et correct pour le snack.

Un bilan financier précis reste à réaliser.

La gestion du complexe, les effectifs à y affecter, l'organisation seront revus dans l'objectif d'une optimisation et d'une meilleure attractivité.

5/DEMANDE D ACQUISITION PETITE PARTIE CHEMIN VEILLAS PAR MME et M POUSSIN

Le conseil municipal se prononce favorablement (7 pour - 5 contre - 3 abstentions) sur le principe d'acquisition d'une toute petite partie du chemin implantée devant la maison de MME et M POUSSIN. Cette acquisition ne pénaliserait pas la circulation dans le village du fait de la configuration des lieux. Tous les frais seraient à la charge des demandeurs (notaire, géomètre ...).

Une enquête publique sera effectuée.

6/CHEMIN RETAVAT / Le BURELET

Suite à la régularisation du chemin de Retevat/Le Banchet adoptée lors du conseil municipal de juillet dernier, l'assemblée adopte le principe de la répartition des frais de notaire liés à cette régularisation par moitié entre la commune et MME, M PONCET Pascal. En effet, bien qu'il s'agisse d'une régularisation nécessaire à la commune qui doit maîtriser le terrain d'assiette du chemin, Pascal PONCET a souhaité participer aux frais compte tenu de sa position de premier magistrat.

7/VENTE TERRAIN USINE A CONCEPT CHARPENTE

Le maire informe le conseil municipal du pré-bornage qui a été effectué en vue de l'acquisition d'une partie de la parcelle AE 263 par M. OUDIN (environ 2700 m² au lieu dit l'usine pour extension de son activité).

8/ TERRAIN CHARRET

Le conseil municipal approuve le tarif de 10 €/m² pour l'acquisition de la parcelle de M. CHARRET Jean Léon sur laquelle sera implantée la réserve incendie devant notamment défendre l'EHPAD.

9/PRESBYTERE

Un membre actif de la paroisse a demandé si la commune vendrait le presbytère à la paroisse. Le conseil municipal ne se prononce pas et décide d'attendre une demande officielle. Le conseil précise toutefois que cette hypothèse peut s'examiner.

10/CONVENTION ALSH / COMMUNE

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'Accueil de Loisirs du Pays d'Urfé définissant les modalités d'intervention lors de l'animation des temps d'accueil périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2014-2015.

11/RENOUVELLEMENT ADHESION COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Le conseil municipal reporte à la prochaine séance ce sujet car des questions complémentaires méritent d'être posées au SIEL.

NOTA : Le conseil municipal approuve le devis et la participation du SIEL relatif au changement d'un appareil d'éclairage public de la Rue des Bois Noirs.

12/TAXE AMENAGEMENT

Le conseil municipal décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 2.5 % à compter du 1er janvier 2015. Aucune augmentation.

13/LOCATION DES LOCAUX Ex BOUCHERIE PRAT AU SYNDICAT D' INITIATIVE

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le Syndicat d'Initiative pour l'occupation des locaux du rez-de-chaussée rue d'Urfé moyennant un loyer mensuel de 300.00 € à compter du 1er novembre 2014.

QUESTIONS DIVERSES

- Renouvellement du contrat de travail de Virginie MONET pour palier à l'absence de MME PEREY.

- Le maire fait prendre connaissance à l'assemblée du courrier de la Pharmacie ROUCHON-VETTORI et de Maître NION dans le cadre de la réforme des professions réglementées.

- Le Maire fait prendre connaissance à l'assemblée d'un courrier de la FDSEA.

- L'Association Heliose (énergie et climat) propose la visite gratuite d'une "Rénovation passive" à St Just en Chevalet le 18 octobre prochain.

La séance a été levée à 22 h 55.